

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2015**MOT DU PRÉSIDENT**

Chers collègues,

En acceptant la présidence de l'AREP, il y a deux ans, j'avais deux objectifs.

Le premier visait à renouer de bonnes relations avec la direction de l'École après une période de dix années de relations difficiles, voire tendues, afin de repartir nos échanges sur de nouvelles bases.

En collaboration avec les autres membres du CA, lesquels ont souscrit avec enthousiasme à ces objectifs, nous avons donc rétabli des réunions statutaires avec la direction de l'École, laquelle est représentée par M. Richard Hurteau, directeur de l'Administration et par Mme Andrée L'Heureux, directrice des Ressources Humaines. Nos échanges ont porté jusqu'à maintenant sur la révision du protocole que nous avons signé en 2006. Un nouveau protocole a été signé le 11 février dernier. Vous le retrouvez sur notre site WEB. Ces rencontres se poursuivront sur une base annuelle.

Le second objectif consistait à donner davantage de dynamisme à notre Association. En effet, en explorant les sites Internet de diverses autres associations de retraités d'établissements universitaires, j'ai réalisé qu'elles faisaient preuve d'une grande vitalité en offrant différents services à leurs membres. J'ai pensé qu'il serait intéressant de faire de même avec l'AREP, d'autant plus que plusieurs personnes approchées pour devenir membre de notre association s'interrogeaient sur l'intérêt d'en faire partie.

C'est dans le cadre de cet objectif que nous avons lancé un sondage afin de connaître l'intérêt des membres pour diverses propositions. Les résultats ont été présentés à l'assemblée générale de 2014. Durant l'année écoulée, nous avons commencé à donner suite à certaines d'entre elles.

C'est ainsi qu'un « club de marche » a tenu quelques activités à l'automne, réunissant ainsi une dizaine de personnes à chaque fois. Cette activité devrait reprendre ce printemps. De même, un « club de lecture » a été proposé mais il n'a pu se réunir faute d'un nombre suffisant de participants. Quelques personnes ont accepté de participer au « club de bridge », qui se réunit tous les vendredis à Brossard. Enfin, nous annoncerons un peu plus tard un projet de « journée de golf » devant avoir lieu au cours de l'été.

C'est un modeste début. Je tiens à remercier, en mon nom et au nom des autres membres du CA, les personnes qui se sont engagées pour mettre sur pied ces projets : Ginette Gareau, Lucette De Gagné, Gilles Génier et André Maltais.

D'autres activités pourraient être mises sur pied si des personnes se proposent pour en prendre charge. Je pense entre autres à des rencontres autour de repas.

De plus, notre Association reçoit assez souvent des invitations pour organiser des sorties de groupe : pièces de théâtre, visites de musées, etc. Ces invitations sont

souvent accompagnées de prix de groupe dont les membres de l'AREP pourraient bénéficier. Malheureusement, faute de personnes bénévoles pour s'en occuper, nous ne pouvons pas leur donner suite.

Offrir aux membres de l'AREP des occasions diverses de se rencontrer ne nous a pas éloigné pour autant des préoccupations économiques. Nous sommes demeurés vigilants quant à l'avenir de notre régime de retraite et de nos prestations. De plus, nous avons revu les différentes options d'assurances qui s'offrent aux retraités qui atteignent l'âge de 65 ans (voir notre site WEB).

Enfin, il est apparu aux membres du CA qu'il est souhaitable de donner plus de visibilité à notre association en vue d'en assurer davantage de crédibilité et de s'insérer davantage encore dans la communauté de Poly. C'est ainsi par exemple que l'AREP pourrait contribuer, ne serait-ce que modestement, à la campagne Centraide ou à la Campagne famille.

Tout cela amène les membres du CA à repenser la contribution des membres. Il est apparu, en effet, que l'objectif initial de créer un fonds de réserve en haussant la cotisation a été atteint.

Ainsi que nous en avons convenu à l'AGA de 2014, nous soulevons de nouveau la question cette année. Les membres du CA vous proposent d'établir la cotisation à un montant de 2 \$ par mois afin de soutenir financièrement le développement d'activités pour les membres sans affecter le fonds de réserve. À cette fin, vous trouverez page suivante le texte de cette proposition.

Notre assemblée générale sera donc l'occasion de réfléchir au futur de notre association.

Pour ma part, s'il s'avère que les orientations que nous avons données répondent à vos attentes, je me déclare disposé à continuer à les développer dans un second mandat, avec bien sûr, la collaboration de tous, notamment celle des membres du CA. Je profite d'ailleurs de l'occasion qui m'est offerte pour les remercier chaleureusement de leur collaboration soutenue et surtout de leur dynamisme à mettre en œuvre les projets.

Je vous invite donc à participer en très grand nombre à notre assemblée générale qui, cette année, se tiendra le 27 mai prochain. Comme à l'habitude, vous êtes conviés au repas qui suivra. Vous trouverez, ci-joint, l'avis de convocation en bonne et due forme.

Au plaisir donc de vous rencontrer.

André Maheux,
Président sortant

Association des retraités de l'École Polytechnique de Montréal (AREP)

Assemblée générale annuelle

27 mai 2015

RÉSOLUTION RELATIVE À LA COTISATION MENSUELLE

- ATTENDU Qu'à l'assemblée générale du 24 mai 2014 il a été décidé de maintenir pour une année la cotisation mensuelle à l'AREP à 3 \$;
- ATTENDU Que le conseil d'administration de l'AREP est d'avis que la réserve pour contingences est maintenant suffisante;
- ATTENDU Que le conseil d'administration est d'avis qu'il importe que l'association appuie financièrement les activités organisées à l'intention de ses membres;
- ATTENDU Que les membres du conseil d'administration sont d'avis qu'il faut accorder plus de visibilité à l'AREP afin de se faire connaître et reconnaître;
- ATTENDU Que le conseil d'administration est d'avis que cette visibilité passe par des contributions à des campagnes organisées dans le cadre de l'École telles Centraide et la Campagne famille;
- ATTENDU Que pour ce faire l'AREP doit disposer de revenus adéquats;

IL EST RÉSOLU

DE RÉDUIRE À 2 \$ LA CONTRIBUTION MENSUELLE À L'AREP À COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2015.